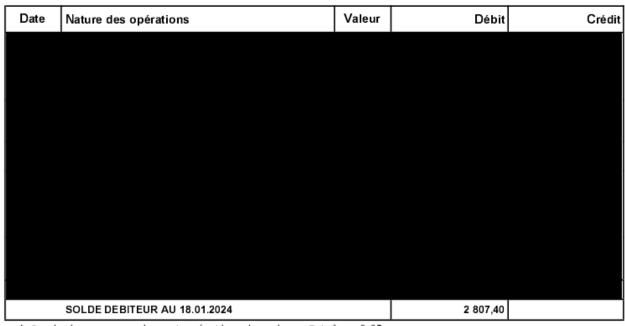
du 18 décembre 2023 au 18 janvier 2024

SENLIS RIB: 30004 00954 00000185305 92

MONSIEUR XAVIER LEBECQ



^{*} Commissions sur services et opérations bancaires. Total : +6,97

Montant de votre autorisation de débit en compte au 18.01.2024 : 100,00 euros au taux nominal de 15,90 %, soit un TAEG de 16,9 % (le TAEG effectif résultera de l'utilisation de débit en compte dans la limite du taux de l'usure et sera communiqué lors de l'amêté trimestriel).

Rappel: votre numéro client est le : 1019806504 Il vous permet de gérer vos comptes et effectuer vos opérations courantes auprès du Centre de Relations Clients au 3477 (service gratuit + prix d'appel) et complété de votre code secret , sur internet mabanque.bnpparibas, ou sur votre mobile avec l'application Mes Comptes. Pour obtenir votre code secret, contactez votre conseiller.

Votre satisfaction est notre priorité. Toutefois, si vous souhaitez faire une réclamation :

- Adressez-vous à votre interlocuteur habituel, votre Conseiller ou votre équipe de Conseillers, de vive voix, par écrit ou via le formulaire en ligne accessible sur notre site ou sur votre application mobile(1). Vous pouvez aussi contacter le Service Client (coordonnées en en-tête du courrier).
- Si vous n'obtenez pas satisfaction, contactez par écrit ou via le formulaire en ligne le Responsable Réclamations Clients dont dépend votre agence(1).
- Si vous êtes en désaccord avec la réponse apportée, ou en l'absence de réponse de la Banque dans un délai de 2 mois⁽²⁾, vous pouvez alors saisir gratuitement et par écrit l'un des Médiateurs⁽¹⁾, selon son domaine de compétence. Le Médiateur est le dernier recours amiable avant d'entreprendre une démarche judiciaire.
- (1) Coordonnées disponibles en agence, sur le site Internet ou l'application mobile Mes comptes.
- Pélai ramené à 15 jours ouvrables pour les litiges portant sur un service de paiement (opération de virement, de prélèvement ou effectuée par carte bancaire) ou 35 jours ouvrables dans certains cas exceptionnels.